

Rôle de l'IPRP, réfèrent technique amiante



IPRP

EN PRÉSENTIEL Réf. 17b005



21 h
2 au 4 décembre



1200 € HT - Repas inclus

ANIMATION

Ingénieur sécurité

DÉROULEMENT

› 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- › Supports de cours inclus.
- › Tests de positionnement.
- › Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- › Évaluation à froid.



Formation qui fait découvrir les matériaux amiantés, les risques pour la santé des travailleurs et les dernières évolutions réglementaires. Le 1^{er} jour détaille le rôle du médecin du travail, alors que le 2^e jour rappelle le rôle de l'IPRP et la collaboration médecin du travail / IPRP. La dernière journée est réservée à la réalisation de cas pratiques.

Prérequis

Exercer en service de santé au travail.

Objectifs

- Identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et les conséquences de l'exposition des travailleurs sur leur santé.
- Repérer les dernières évolutions réglementaires.
- Appréhender les rôles du médecin du travail, de l'IPRP et leurs synergies.

Programme

- Le cadre réglementaire depuis 2012.
- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses principaux effets sur la santé.
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter.
- Le rôle du médecin du travail.
 - › Doit-il valider des documents ?
 - › La prévention du risque amiante.
 - › Les processus de travail et modes opératoires.
 - › Les conditions de travail (pénébilité, durée des vacations, procédure de décontamination).
 - › La stratégie d'échantillonnage des prélèvements atmosphériques.
 - › Les notices de poste.
 - › La fiche et attestation d'exposition.
 - › L'élimination des déchets.
 - › La procédure de secours.
- Définir les apports de l'IPRP, réfèrent technique amiante, pour le médecin du travail.
 - › Analyse critique des plans de retrait (processus, stratégie d'échantillonnage, durée des vacations, gestion des déchets).
 - › Analyse des modes opératoires, et procédures notamment d'habillage (EPI).
 - › Conseils en entreprise, visite de chantier.
 - › Formation interne au SPST sur ces éléments.
- Définir les modes de coopération médecin du travail – IPRP réfèrent.
- Cas pratiques

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas. Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.